

Rapport annuel du Comité pour l'exercice 2019

Mesdames, Messieurs, chers Collègues et Amis,

Activité d'ASOLAC.

2019 a été une année de transition :

- l'entrée en vigueur des nouveaux Statuts
- de nouveaux membres dans le Comité
- les élections au sein de la région La Côte de l'EERV et l'installation d'un nouveau curé auprès de l'UP Nyon – Terre-Sainte au 1^{er} septembre

Les 4 séances annuelles du Comité, l'absence d'AG en automne n'ont posé aucun problème de fonctionnement entre les membres. Entre chaque séance, des consultations par messagerie ont permis d'assurer une conduite optimale des affaires.

En revanche, les élections de la région la Côte et l'arrivée du nouveau curé au 1^{er} septembre 2019 ont eu pour incidence d'amener le Comité à décider de l'annulation du Forum. Le thème retenu sera reconduit pour l'édition 2020 du Forum qui est en cours de préparation. Enfin, des raisons techniques liées à l'emplacement en ville de Nyon n'ont pas permis la tenue de « 1 million d'étoiles ».

Projets / Actions

Le comité s'est concentré principalement sur les projets et actions en cours: repas communautaires (RC), permanence accueil (PA) et plateforme sociale.

Repas Communautaires

Coordonnés par Florence Michel, Vice-Présidente, ces repas se sont poursuivis ponctuellement à Nyon comme à Gland en 2019. Point-Virgule a continué à fournir des prestations de traiteur tout au long de l'année. Les données chiffrées vous seront livrées dans le cadre de la présentation des comptes 2019.

Permanence d'accueil

Au cours de l'année 2019, la PA a comptabilisé 459 passages (seuls les adultes sont comptés, pas les enfants). Cela signifie une moyenne de 6 passages par permanence (82 permanences ouvertes sur l'année), ce qui représente une augmentation par rapport à l'année passée. A noter qu'au cours de l'année 2019, un gros travail de réseautage a été réalisé avec le réseau existant afin de faire connaître ou de rappeler l'existence de la permanence accueil.

Au mois de septembre 2019, les horaires de la PA ont été modifiés. La PA reste ouverte deux fois par semaine mais les lundi après-midi (14h30-17h) et mercredi matin (9h-12h) au lieu des mercredi après-midi et vendredi après-midi. La modification s'est faite de façon fluide auprès des usagers,

des collaborateurs et du réseau. Aucune baisse de fréquentation n'a été enregistrée depuis ce changement.

Comme les années précédentes, les usagers de la permanence sont des personnes confrontées à des événements de vie les mettant dans une situation précaire et/ou difficile. Ils poussent la porte de la PA pour des problèmes souvent complexes et variés, concernant principalement des :

- difficultés financières (demande d'aide pour payer certaines factures et/ou demande de bons)
- dettes, poursuites
- questions juridiques, de permis de séjour
- recherche d'emploi ou de logement

La région nyonnaise est une région aisée mais la précarité existe. Les profils sont très variables allant de la personne sans papier à celle avec une situation auparavant très confortable qui est en train de tout perdre.

L'équipe professionnelle est toujours composée d'une professionnelle de l'Église Catholique Vaud, d'une professionnelle de l'Église Évangélique Réformée du canton de Vaud (EERV) et d'une assistante sociale de Caritas Vaud.

Le Comité de pilotage (COPI) constitué de l'équipe des professionnelles et d'un représentant de chaque institution impliquée dans la PA s'est réuni une fois en 2019 afin de discuter du fonctionnement et de l'évolution de la PA (notamment autour du réseautage à faire).

L'assistante sociale et les deux professionnelles des Eglises ont contacté, rencontré et remis des flyers aux associations de quartier, aux communes, aux églises, aux écoles et aux associations ou autres organismes susceptibles d'être confrontés à des personnes ayant besoin d'aide et de les orienter vers la PA. (Unia, Asloca, etc.).

De plus, comme chaque année, dans le cadre de différentes réunions organisées avec des institutions de la région (le colloque régional des assistantes sociales de Nyon et celui de Morges, ainsi que la plateforme sociale Asolac), le rôle et le fonctionnement de la PA est présenté à chaque fois.

Ce travail d'informer tous les acteurs du rôle et de la pertinence de la PA doit se faire de façon régulière, car l'information se perd rapidement dès qu'un employé quitte une association / organisme.

Dans le cadre des consultations sociales, l'assistante sociale apporte un appui aux personnes en :

- les orientant vers le service adéquat et le réseau existant
- effectuant des démarches administratives
- les conseillant et les informant sur les aides financières possibles (PC-famille, RI, subsides,...) et les aides matérielles existantes
- répondant à leurs questions et leur donnant des conseils sur les poursuites et leur budget

L'assistante sociale est donc amenée à faire des démarches concrètes lors d'une PA, notamment : rédiger des courriers, téléphoner à des organismes variés, aider à remplir un formulaire, etc. Dans certaines situations urgentes, et après évaluation de l'assistante sociale, une aide matérielle, sous forme de denrées alimentaires, peut être donnée, un petit stock étant toujours disponible à la PA.

Dans les cas où aucune orientation vers une assistante sociale d'une autre institution (CSR, EVAM, Graap, Pro Infirmis, etc) n'est possible pour un suivi social ou une aide financière, l'assistante sociale de la PA peut proposer un suivi social avec la personne, avec un objectif précis pour régler une situation, effectuer des démarches, travailler un budget ou aider financièrement (à travers une demande de fonds). Ce suivi se fait hors du cadre et des heures de la PA. Cette possibilité concerne

principalement les personnes qui n'ont pas de permis de séjour ou dont le permis est à risque (permis B ou L depuis moins de 2 ans) en cas d'orientation vers les services sociaux existants.

La PMT (Permanence Travail) a gardé un rythme de 2h par mois jusqu'au changement d'horaire de la PA et a continué dès septembre à être ouverte 1h/15 jours. Y participent René Perruchoud (bénévole) et un des aumôniers de la PA (Françoise Gariazzo en général). Ce double regard permet une approche globale de la personne (pas uniquement d'ordre technique). Le type d'appui offert s'efforce également d'être adéquat avec la situation précise de la personne et ses capacités (par ex. degré de maîtrise du français, de l'écrit, des outils informatiques, etc).

A noter également que le bénévole peut dans certains cas se rendre disponible pour un rendez-vous en dehors des plages horaires PMT habituelles.

En 2019, 15 personnes ont eu un rendez-vous en PMT (dont 13 nouvelles). Parmi elles, 3 sont venues plusieurs fois.

Le suivi assuré après le rdv en PMT peut se faire de plusieurs façons selon les situations : il y a des personnes qui ne donnent plus signe de vie ni au bénévole, ni à l'aumônier. Certains suivis sont assurés par le bénévole par informatique (finalisation d'un dossier de candidature ou aide à des postulations en ligne) ou en revoyant la personne (y compris pour une simulation d'entretien par ex.). Dans d'autres situations, l'aumônier reçoit/prend des nouvelles de la personne ou l'accompagne sur du long terme, ce qui permet aussi un suivi de la question travail et, pourquoi pas, de revenir en consultation PMT à un moment donné.

La demande majoritaire concerne l'aide à la recherche d'emploi et à l'établissement d'un dossier de candidature. A noter que 2 personnes vues en PMT en 2019 ont actuellement un CDI.

La collaboration avec la permanence des Sans Papier de la Côte a continué de façon stable puisque le collectif s'est réuni régulièrement deux fois par mois le mercredi après la PA.

Plate-forme sociale du district de Nyon

La plate-forme s'est réunie 2 fois au Centre Social Régional (CSR) de Nyon en mai et novembre. Ces rencontres permettent de maintenir un lien et une information réciproque entre les différents acteurs publics et privés des services sociaux du district de Nyon.

Renouvellement du comité en 2019

Le remplacement de Gotthard Hegi, caissier, a été assuré par Charles-Henri Moser. Charles-Henri et votre nouveau président ont donc étrenné leur 1^{ère} année, solidement épaulés par les membres du comité. Qu'ils en soient ici remerciés.

Notre gratitude va aussi à tous nos partenaires. Caritas, mais aussi la Région La Côte de l'EERV, la paroisse du Cœur de la Côte de Rolle et l'UP de Nyon - Terre-Sainte. Des liens prometteurs ont pu être renoués par des rencontres. Cela s'est principalement traduit par des présentations d'ASOLAC et un élargissement des délégations. Votre comité entreprend toutes les actions possibles afin d'ajuster au mieux les actions d'ASOLAC aux besoins des 2 Eglises présentes dans notre région.

Le Comité vous remercie pour votre confiance et votre soutien.

Pour le comité

René Perruchoud, président

Nyon, le 15 mars 2020